



Art'chives : Lorsque les archives rencontre l'archive

Jérôme Allain

► To cite this version:

| Jérôme Allain. Art'chives : Lorsque les archives rencontre l'archive. 2016. hal-02008859

HAL Id: hal-02008859

<https://hal.science/hal-02008859>

Submitted on 5 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NoDerivatives 4.0 International License

Art'chives :

Lorsque les archives rencontre l'archive

En mars 2012, le laboratoire ALEF¹ (Arts Littératures Échanges Frontières) de l'université de Rennes 2 a mis en place un séminaire interdisciplinaire autour de l'œuvre et de l'*archive*² qui s'est achevé en avril 2014. L'objectif de ses membres est de se réunir autour d'un objet d'étude commun afin d'étudier « les glissements entre les approches méthodologiques et théoriques particulières des disciplines qui le composent : arts plastiques, cinéma, danse, histoire de l'art, littérature, musique et théâtre³ ». En d'autres termes, l'impact de l'*archive* à travers le travail de l'artiste et du chercheur praticiens et théoriciens.

Pour les membres du laboratoire ALEF ce thème semble s'être imposé de lui-même. Du point de vue méthodologique, « l'archive est un outil privilégié de la recherche scientifique, auquel tout chercheur se confronte, quel que soit son champ disciplinaire⁴ ». Du point de vue du praticien, les archives produites ou reçues accompagnent la genèse de l'œuvre d'un artiste, d'un auteur, d'un réalisateur ou d'un metteur en scène. Ainsi, ce premier séminaire intitulé « de l'œuvre à l'archive, de l'archive à l'œuvre » est-il principalement axé sur le devenir des documents et pièces d'archives au contact d'une production artistique. Au cours de ces rencontres, divers points ont été mis en évidence. Comment et quelles raisons conduisent les artistes à utiliser les documents et pièces d'archives dans leurs productions artistique ou littéraire ? Toute œuvre peut-elle devenir archive(s) et quelles en sont les conséquences ? D'autres questions ont également été énoncées et ont conduit à une affirmation que je définirai de pratico théorique assez controversée, me semble-t-il, au sein de

¹ La création d'un laboratoire de doctorants de l'université de Rennes 2 est évoquée dans le rapport d'évaluation d'AERES (Agence d'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur) datant de novembre 2010. Ce document porte sur l'évaluation de l'unité de recherche CELAM de l'université de Rennes 2. En ligne : <http://www.aeres-evaluation.fr/content/download/16695/264504/file/B2012-EV-0350937D-S2UR120001352-RD.pdf> [Consulté le 31 janvier 2015]

² Je reprends ici le terme employé dans les documents produits par le laboratoire ALEF.

³ « Séminaire interdisciplinaire : Archives et création, entre ordre et désordre » in CELLAM. [En ligne]. <http://www.cellam.fr/wp-content/uploads/2013/10/Plaquette-s%c3%a9minaire-ALEF-2013-2014bis-1.pdf>

⁴ *Id.*

la profession archivistique : « tout n'est pas archive(s)⁵ ». Tout en reconnaissant que les arguments présentés autour du statut des archives sont des plus convaincants, voire légitimes, quelles en seraient les implications pour nous autres archivistes ?

À l'issue de ces différentes rencontres, les membres du laboratoire ALEF ont décidé de programmer un deuxième cycle dans la continuation du premier nommé « Archive et création : entre ordre et désordre ». Ce deuxième programme porte essentiellement sur le classement archivistique de la *création* et de son impact aussi bien sur le travail de l'archiviste que celui du producteur (artiste, auteur, metteur en scène, réalisateur, etc.). Au cours des différentes séances, les membres du laboratoire ALEF et les intervenants ont porté leur attention et soulevé plusieurs problématiques sur l'impact, voire l'ingérence, de l'archiviste sur les archives de la création qui pourraient, selon eux, avoir des conséquences sur les travaux menés par les chercheurs. Pourtant, il est également apparu au cours de ce même cycle que les archivistes peuvent devenir un atout majeur dans la consultation et l'usage des sources, ne serait-ce que dans leur recherche « obsessionnelle » d'une normalisation et d'une pérennité des données.

À compter du mois de février 2015, un troisième séminaire⁶ - qui annonce la fin du cycle archive(s) de la production artistique et littéraire – sera consacré à l'enquête, un objet d'étude qui intéresse fortement les archivistes. Investigation, témoignage, indice, trace, autant de termes définis par les membres du laboratoire ALEF comme modalité de recherche et modèles artistique, esthétique et théorique.

Ces trois années de travaux et de réflexions autour de l'archive et des archives pourraient être présentées dans cette chronique comme un compte-rendu, voire un résumé, des actes du séminaire 2012-2014. Pourtant, il n'en sera rien. Si les interventions et les échanges qui s'en sont suivis, ainsi que les réflexions au sein même du laboratoire interdisciplinaire, ont permis de mieux comprendre et de nommer des pratiques archivistiques ; les réponses des intervenants et membres du laboratoire ALEF sur leurs conséquences placent autant les usagers que les archivistes au-devant d'argumentations qui peuvent bousculer ces mêmes règles et pratiques que je tenais moi-même pour « acquises ».

⁵ Il est bien question de documents produits et reçus par le producteur dans le cadre de son activité.

⁶ « Les différents espaces de l'enquête : cheminements et reconstitutions » in FABULA. [En ligne]. http://www.fabula.org/actualites/seminaire-alef-2015cycle-1-explorer-les-differents-espaces-de-l-enquete-cheminements-et_65055.php

Ce texte tentera d'interroger le statut des archives des arts dans le cas de leur réemploi, de leur perception ainsi que de leur création. Ainsi, sera-t-il évoqué le(s) statut(s) des archives face aux praticiens et théoriciens des domaines des Arts, voire l'usage qui en est fait. Le rapport singulier des doctorants du domaine des Arts avec les archives qu'ils produisent ou qu'ils consultent pour leurs travaux sera également traité et tout particulièrement le fait que tout ne soit pas archives. Ce texte se poursuivra autour de l'usage et du traitement des archives numériques courantes du laboratoire ALEF que j'ai défini comme des archives fluctuantes. Enfin, il sera évoqué la question de la valorisation d'un fonds d'archives de la recherche et de la création : quelle valeur peut-on attribuer aux archives administratives ou non produites par un laboratoire ? Comment est-il possible de valoriser des documents à la fois administratifs et de la recherche pour lequel le producteur est multiple et dont la version pourrait être qualifiée d'évanescence ?

Du pluriel au singulier

Qu'est-ce qu'une archive⁷ ? Si la question paraît désuète, la réponse n'en demeure pas moins complexe surtout lorsqu'il s'agit des documents et des pièces d'archives qui touchent le domaine des arts ou encore celui de la recherche. Au cours des différentes rencontres organisées par le laboratoire ALEF dans le cadre d'un séminaire interdisciplinaire autour de l'œuvre et de l'archive de 2012 à 2014, le terme archive(s) fut de nombreuses fois employé et associé à plusieurs définitions se rattachant pour la plupart à la notion de statut. Ce questionnement et le désir de définir l'archive ou plus exactement ce qu'elle n'est pas dans le cas présent ne sont pas récents. Nombreux sont ceux qui ont travaillé sur le sujet, et dont les contributions (conférences, ouvrages, rapports, etc.) ont ouvert et enrichi les débats autour de cette notion d'archive au singulier : Michel de Certeau, Marie-Anne Chabin, Gilles Deleuze, Jacques Derrida, Michel Duchéin, Arlette Farge, Michel Foucault pour ne citer que quelques noms... À l'issue des deux cycles autour de l'œuvre et de l'archive, on constate que le terme archive(s) dans le domaine des arts a de multiples facettes, selon qu'il relève de la pratique ou de la théorie, ou qu'est posée la question : à quel moment du processus créatif l'archive de l'artiste est-elle considérée comme archives ?

⁷ On se référera à l'ouvrage de Jean-François Bert, sociologue et historien des sciences sociales, maître d'enseignement et de recherche à l'Université de Lausanne, intitulé *Qu'est-ce qu'une archive de chercheur ?* paru en 2014.

Le Code du patrimoine définit les archives comme « l'ensemble des documents, quels que soient leur date, leur lieu de conservation, leur forme et leur support, produits ou reçus par toute personne physique ou morale et par tout service ou organisme public ou privé dans l'exercice de leur activité⁸ ». Pourtant un élément de cette définition semble ne pas répondre aux interrogations de la plupart des chercheurs en art autour de la relation qui s'établit entre l'œuvre et l'*archive* : le contexte de production des documents. À travers les communications et les échanges entre intervenants et jeunes chercheurs qui s'en sont suivis, il est apparu que la question du statut de l'archive a principalement pour objet la *mémoire* et la *trace* qui subsistent lors de productions artistiques, et non la manière dont sont produites les archives en arts plastiques, cinéma, danse, histoire de l'art, littérature, musique et théâtre. L'archive des arts ne serait pas liée à une pratique artistique en tant que finalité ou résultat, comme l'a souligné Sophie Lucet⁹, professeure de théâtre à l'Université de Rennes 2, mais plutôt en tant que destination ou pour le formuler autrement, une réflexion, une pensée de l'objectif de la création. En conséquence, l'archive en art deviendrait archives par choix du producteur et non dans le cadre d'une activité telle qu'il est stipulé dans l'article L211-1 du code du patrimoine. L'archive est par voie de conséquence un sémiophore¹⁰ pour reprendre le terme de Sophie Lucet.

Au cours de ce séminaire interdisciplinaire, la question du traitement de l'*archive vivante*¹¹ a également été soulevée. Dans le domaine des arts du spectacle, des chercheurs et praticiens considèrent que les documents préparatoires (note, schéma, etc.) ne peuvent pas être reconnus comme trace d'une pratique artistique. Ce discours porte essentiellement sur une « impossibilité » de transmettre le processus créatif sans remettre en cause l'intégrité de la genèse d'une œuvre, c'est-à-dire la réflexion qui a mené à la réalisation de l'œuvre. Pourtant, filmer une répétition, retranscrire l'évolution d'une scénographie dans un carnet de notes est un ensemble de documents préparatoires en tant que trace du processus créatif qui n'a pas encore abouti à l'œuvre, et de ce fait sont des archives puisqu'ils répondent à une activité,

⁸ Article L 211-1, livre II du Code du patrimoine.

⁹ Communication de l'auteure lors de la séance intitulée « L'Archive comme lieu de mémoire » le 3 mai 2012.

¹⁰ Les documents et pièces d'archives « collectés perdent [...] leur utilité première et deviennent des *sémiophores*. C'est-à-dire qu'ils sont dotés d'une nouvelle signification [...] ». MAISON (Laetitia), *Les instruments anciens d'astronomie, histoire et enjeux actuels de leur mise en exposition*, mémoire de DEA, Museum National d'Histoire Naturelle, 2000, 130 p. Rappelons que le terme *sémiophore* est défini dans un ouvrage de Krzysztof Pomian intitulé *Sur l'histoire* (1989).

¹¹ AGAMBEN (Giorgio), (DOPPELT) Suzanne, « L'atelier absent », *Vacarme*, n°15, 2001, p. 65. [En ligne]. <http://www.cairn.info/revue-vacarme-2011-2-page-65.htm>. Dans le cas présent, le corps d'un interprète (danse, cinéma, musique, théâtre, etc.) est aussi une archive vivante puisque celui-ci assimile un ensemble de gestes et de paroles (notion de mémoire) qu'il peut être amené à réemployer lors de l'interprétation d'un nouveau rôle.

celle de l'acte de création d'une œuvre définie ou improvisée. Si les archivistes prennent en compte ce discours émis par les chercheurs et praticiens en arts du spectacle – ce qui est déjà le cas dans certains départements - est-il possible et de quelles façons collecter et conserver l'archive vivante en tant qu'*élément fondamental du processus de création* ?

L'ensemble des discours autour de la question du statut des archives en art produits par les intervenants ainsi que les organisateurs du séminaire consacré à l'œuvre et l'archive met principalement en avant ce que n'est pas l'archive ; elle émane d'une volonté du producteur (artiste, auteur, voire chercheur) et ne relève pas du quotidien d'une activité. L'archive des arts serait un document – au sens d'unité intellectuelle et non physique – qu'il conviendrait de définir comme un matériau brut façonné ou non dans le but de l'intégrer *naturellement* avec d'autres matériaux dans le cadre d'une composition artistique (ballet, ouvrage, œuvre audiovisuelle ou cinématographique, partition musicale, peinture, pièce de théâtre, sculpture, etc.) Sans remettre en cause une pratique, une production, un usage ou un enseignement, les « art'chives » revêtraient un sens esthétique ou toutes approches législatives et réglementaires semblent être écartées par le producteur. Ce que sont et ne sont pas les archives en art reposerait sur une posture où l'activité du producteur influe à la fois sur le statut de l'archive ainsi que sur le classement à venir du fonds d'archives. Le regard et l'usage qu'ils en sont fait par l'artiste producteur pourraient amener les archivistes à s'interroger sur la Durée d'Utilité Administrative (DUA) et devenir une difficulté pour le traitement du fonds puisque l'auteur perçoit l'archive en tant que trace de l'« évolution de son travail ». De ce fait, celle-ci serait définie comme un lien ponctuel qui préserve et guide l'acte de création d'une œuvre à l'autre.

Points de vue

De mars 2012 à avril 2014, le laboratoire ALEF (Arts Littératures Échanges Frontières) de l'université de Rennes 2 a organisé différentes rencontres autour de l'œuvre et de l'*archive*¹² dans le cadre d'un séminaire interdisciplinaire. Parallèlement à ces deux années d'échange et de partage autour des archives des arts, une journée d'étude¹³ a été mise en place afin de poursuivre et approfondir certains éléments de réflexion évoqués tout au long de ce

¹² Je reprends ici le terme employé dans les documents produits par le laboratoire ALEF.

¹³ « Créer avec l'archive : détournement et manipulation », Université de Rennes 2, 20 juin 2013

séminaire interdisciplinaire. En s'intéressant aux archives comme éléments dynamiques de l'acte de création à travers les notions d'altération, de détournement, de falsification et de manipulation, les participants ont mis implicitement en avant – au regard de la présentation de leur intervention – la question du devenir des archives. L'ensemble des discours produits tend à montrer que la vie des archives qui touchent le domaine des arts suit deux directions. Par volonté ou par choix de l'auteur, l'archive devient :

- œuvre en tant qu'élément d'une composition artistique ou littéraire ;
- archives après achèvement de l'œuvre.

Qu'elle soit altérée, créée, détournée, manipulée, réemployée, renouvelée, l'archive des arts serait un matériau malléable qui se différencie des archives des arts s'il est possible de lui appliquer deux actions que je nomme *ouverture* et *accession*. En d'autres termes, si un document ou une pièce d'archives en art ouvre des (nouvelles) perspectives pour l'artiste¹⁴ dans la réalisation d'une œuvre en tant qu'*outil* de travail¹⁵ conceptuel ou artistique, et si le statut du document ou de la pièce d'archives évolue dans le but d'être convoqué dans un discours qui repose sur des éléments artistiques, esthétiques, historiques, législatifs ou scientifiques, alors le document ou la pièce est une archive des arts.

Depuis la conception du séminaire interdisciplinaire en 2011 jusqu'à la tenue des séances mensuelles, les réflexions engagées ont permis de mieux comprendre et de nommer des pratiques archivistiques tout en posant de nouvelles perspectives autour du réemploi des documents et pièces d'archives produits et reçus en art. Ces deux années de travaux et de réflexions autour de l'archive et des archives en art ont amené à établir de nouvelles pistes de réflexion dans le domaine universitaire et archivistique. Je souhaiterais pour cette troisième chronique donner la parole aux responsables du laboratoire ALEF entre 2013 et 2014.

Docteure en études théâtrales, Séverine Leroy¹⁶ est par ailleurs engagée dans la création sonore et radiophonique. Sa pensée de l'archive varie donc en fonction des activités qu'elle y développe. En tant que chercheur sur l'archivage et la captation des processus de création elle

¹⁴ Pour les besoins de ce texte, le mot artiste défini, au sens le plus global, la personne qui conçoit une œuvre artistique ou littéraire, et ce quelle que soit sa forme.

¹⁵ Une définition des archives des arts qui s'appuie sur la notion de matériau a été énoncée dans le numéro 114 du bulletin *Archivistes !* de l'Association des Archivistes Français.

¹⁶ Séverine Leroy est chercheuse associée au laboratoire d'études théâtrales de l'université de Rennes 2, elle travaille à ce titre sur les archives du processus de création.

s'interroge sur le devenir archivistique des documents issus du geste créateur ainsi que sur les enjeux liés à la « passion du stockage » :

« Mon travail sur les documents issus du processus de création ne s'applique pas à un fonds d'archives qui aurait été traité à ce titre, mais sur des éléments que je considère davantage comme des « archives en puissance » ou « en devenir ». À mon sens, les documents deviennent archives dès lors qu'on les traite ainsi. [...] Par ailleurs, la sélection doit s'opérer à un moment (la question de ce moment étant évidemment très lourde de sens), car si l'on garde tout et si l'on considère tous les documents comme des archives alors il me semble que l'on risque d'aboutir à une annulation de l'archive voire à sa mort. Si tout devient archive, nous ne pouvons plus nous frayer un chemin, car la profusion nous perd. Je crois que c'est la question à laquelle nous sommes véritablement confrontés aujourd'hui : notre passion pour le stockage nous dévore littéralement et ne nous permet plus de lire ce que nous produisons et ce que nous avons produit il y a peu¹⁷. »

Lorsqu'elle produit une œuvre¹⁸, Séverine Leroy considère les archives comme des matériaux à partir desquels s'élabore la création. À cet endroit, l'archive est appréhendée pour sa valeur symbolique, mais aussi sa puissance artistique. Elle peut être choisie selon de multiples critères allant du sens à la seule matérialité sonore. Dans la création, « l'archive est surtout considérée pour sa texture, c'est pourquoi elle est considérée comme un matériau pour la fabrication de l'œuvre ». Elle peut être alors « morcelée », voire « distordue », et sa forme initiale se trouve ainsi mutée par son intégration dans un projet artistique autant que par les manipulations qu'elle subit.

Simon Daniellou est doctorant en études cinématographiques. La thèse qu'il s'apprête à soutenir n'a pas pour principal objet les archives, ses recherches ne reposant par ailleurs pas particulièrement sur la consultation de fonds. Spontanément, le terme archives au pluriel évoque davantage pour lui une « matérialité » qu'un « processus mental ». Sa réponse, comme celle de Séverine Leroy, est toute aussi intéressante, car il définit les archives en art comme

¹⁷ Courriel en date du 25 avril 2015 de Séverine Leroy.

¹⁸ Au sein du collectif Micro-sillons créé en 2012, Séverine Leroy a réalisé avec Anne Kropotkine et Gwendal Ollivier une « matrice sonore » intitulée *La guerre c'est comme la coke* (2013) dans laquelle sont convoquées des archives historiques. « Atelier d'écriture sonore "les bruits de la guerre" ». [En ligne]. http://www.adec-theatre-amateur.fr/sites/default/files/atelier_decriture_sonore_kropotkine_leroy_ollivier.pdf

un « ensemble de documents regroupés dans un lieu spécifique ». C'est la raison pour laquelle il « associe le singulier [du terme archives] à "document"¹⁹ ».

Ainsi, les archives au pluriel désigneraient-elles le lieu où s'exerce le métier d'archiviste. Puisque le terme archives « renvoie à l'institution patrimoniale » à travers l'image d'un « lieu spécifique » destiné à la conservation ainsi qu'à la préservation des documents et pièces d'archives, le statut des archives des arts évoluerait par le seul fait qu'elles soient traitées puis classées. Par son (ré)emploi, l'archive²⁰ dotée d'une valeur artistique devient archives dotées d'une valeur patrimoniale au détriment, semble-t-il, de sa valeur de preuve - en tant qu'élément qui a permis la conception d'une œuvre artistique ou de trace dans le processus créatif.

Cette distinction qui s'opère entre le singulier et le pluriel du terme archives ne produirait-elle pas, selon toute vraisemblance, un discours portant sur une possible difficulté d'accessibilité aux fonds d'archives – tant du point de vue de la communication que par leur traitement ? De ce fait, l'ensemble des discours principalement produits par les chercheurs et artistes et qui émane d'une volonté de spécifier la définition du terme archive(s) dans le domaine des arts ne conduit-il pas à percevoir, d'une certaine manière, le travail des archivistes comme une intrusion par le simple fait de collecter puis de traiter les archives des arts ? Sans doute, est-ce l'une des raisons qui conduisent les archivistes à transmettre un discours pédagogique auprès des producteurs - voire de justifier leur action – afin de mettre en avant leur mission de sauvegarde du patrimoine écrit et oral tout en préservant l'agencement intellectuel du producteur.

Des archives fluctuantes du laboratoire ALEF... à leur valorisation

Au cours des différentes étapes de mise en place du séminaire interdisciplinaire autour de l'œuvre et des archives (2012-2014), les membres du laboratoire ALEF ont principalement produit et reçu des documents numériques natifs dans le cadre de leur activité. Désireux de favoriser un travail collaboratif, et soucieux de garantir l'accès à leurs documents à tout

¹⁹ Courriel en date du 7 février 2015 de Simon Daniellou.

²⁰ Il s'agit aussi bien de documents administratifs, artistiques, financiers, techniques et scientifiques.

moment et quelque soit le lieu, les membres du laboratoire ALEF ont opté pour un service d'hébergement en ligne. Depuis sa mise en place en 2012, l'emploi de cet outil informatique a évolué en fonction des besoins et des usages des membres du laboratoire pour devenir, à la fois, un outil de travail et un lieu de stockage numérique. Ce double usage a créé des disparités au sein de l'*espace de stockage numérique* pouvant alors causer certaines difficultés dans le bon déroulement des activités du laboratoire ALEF (mise en place d'un séminaire, préparation d'une réunion, élaboration d'un ouvrage collectif, recherche d'un document préparatoire, etc.) Ces disparités qui se rapportent au cycle de vie des documents d'activité²¹ concernent principalement l'état d'achèvement et la structuration.

Qu'il s'agisse d'un compte-rendu de réunion, d'une proposition de communication, d'une plaquette de programme ou d'un document de travail, leur forme diffère en fonction de leur auteur. Cette disparité peut conduire le producteur à ne pas pouvoir identifier ou retrouver un document d'activité qu'il lui faudrait transmettre à une tierce personne. Prenons pour exemple, les documents produits par le comité séminaire en charge de définir en 2014 la nouvelle thématique du séminaire 2015-2016 organisé par le laboratoire ALEF. Les documents produits dans le cadre de cette activité ont principalement été classés dans les dossiers²² « Prop thématique 15-16 », « Séminaire 14-15 » et « Vrac ». Dans le cas où une personne aurait rejoint le comité séminaire, aucun élément ne lui permettrait d'en déduire que les documents portant sur la nouvelle thématique du séminaire interdisciplinaire seraient stockés dans ces trois dossiers.

La structure de l'outil de travail se complique par un usage non uniforme du service d'hébergement en ligne de la plupart des membres du laboratoire ALEF. En effet, la consultation de ces trois dossiers, « Prop thématique 15-16 », « séminaire 14-15 » et « Vrac » montre également qu'il est difficile de définir à quelle action appartient une partie des documents d'activité produits par le comité séminaire. Prenons à présent, les comptes rendus stockés dans le fichier nommé « comptes rendus ». Deux interprétations sont alors possibles : sont-ils liés aux réunions du comité séminaire ou aux séances du séminaire lui-même ? Pour parvenir à répondre à cette interrogation, l'utilisateur devra ouvrir la plupart des documents afin de prendre connaissance du contenu. Cette disparité tend à s'expliquer par l'absence d'une

²¹ Il s'agit des archives courantes et intermédiaires produites et reçues par un producteur.

²² Je reprends ici la dénomination originale des dossiers.

règle de nommage²³ jusqu'en avril 2015 et a introduit une autre difficulté dans l'utilisation de leur outil de travail concernant l'état d'achèvement. En effet, il est difficile de déterminer qu'elles sont les versions finales des autres documents produits tels que l'appel à communication du nouveau séminaire interdisciplinaire 2015-2016. De plus, à la lecture des multiples versions qui se côtoient au sein de l'espace de stockage numérique, il apparaît que des versions antérieures ont été soit supprimées soit modifiées tout en conservant le même nom.

Ce double usage outil de travail et lieu de stockage numérique ainsi que les disparités qui ont pu être relevées tendent à nous montrer que nous sommes en présence d'archives fluctuantes : des documents collaboratifs²⁴ – dont un certain nombre a pu être éliminé – de plusieurs auteurs qui peuvent ne pas être identifiables et dont le nommage ne comporte pas explicitement l'action, l'objet, la typologie ou la version.

A travers ces quelques points, il apparaît que la mise en place d'une gouvernance de l'information²⁵ nécessite d'une part de réunir archivistes, informaticiens et producteurs, d'autre part de parvenir à un équilibre qui prendra en compte :

- les besoins formulés par un service ou un organisme public ou privé. Ces besoins se décrivent par le sigle FACE²⁶,
- les recommandations, préconisations et règles définies dans le cadre d'une politique d'archivage qui garantie l'authenticité, l'intégrité, l'interopérabilité et la pérennité des documents produits et reçus par le producteur.

Malgré une pratique qui tend à effacer les traces d'activité ainsi que l'acte de création en lui-même, il est néanmoins possible de relever des traces dites culturelles qui permettent de reconstituer le processus intellectuel du laboratoire ALEF, et ce même en l'absence de données et d'information. Appuyons-nous une nouvelle fois sur les archives du laboratoire

²³ Ensemble de règles communes de nommage d'un document natif numérique ou numérisé dans le but de faciliter le traitement, la recherche ainsi que l'accès à l'information.

²⁴ Documents dont le contenu peut comporter un lien hypertexte ou faire référence à une annexe qui n'est plus consultable, ou se trouve être une version N qui n'est pas celle auquel fait référence ledit document.

²⁵ Pour plus d'information, Comité interministériel aux Archives de France, *Référence générale de gestion des archives*, octobre 2013, 68 p. [en ligne : http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2014/07/r2ga_synthese_20131210_bat_pr_impression.pdf].

²⁶ **Facilité** dans la gestion des cycles de vie des documents ; **Accessibilité** aux documents d'activité par un plan de classement personnalisé ; **Confort** dans la création de la forme des documents d'activité ; **Espace** de stockage des archives minimum.

pour étayer notre hypothèse. Nous savons que le laboratoire ALEF (Arts, Littératures, Échanges, Frontières) de l'université Rennes 2 a mis en place en mars 2012 un séminaire interdisciplinaire intitulé « De l'œuvre à l'archive : de l'archive à l'œuvre » qui s'est achevé en avril 2014. Au cours des différentes étapes de mise en place du séminaire, les membres du laboratoire ALEF ont principalement produit et reçu des documents natifs numériques et numérisés dans le cadre de leur activité. Ces documents ont pour spécificité d'être des archives fluctuantes : des documents collaboratifs²⁷ – dont un certain nombre a pu être éliminé – de plusieurs auteurs qui peuvent ne pas être identifiables et dont le nommage ne comporte pas explicitement l'action, l'objet, la typologie ou la version²⁸. Pourtant, en s'intéressant au nommage des dossiers et fichiers, à l'arborescence de la plate-forme de stockage ainsi qu'à la typologie documentaire, il est possible de relever des traces dites culturelles qui permettent de reconstituer le processus intellectuel du laboratoire ALEF, et ce même en l'absence de données et d'informations.

Qu'il s'agisse d'un fonds d'archives publiques ou privées, les documents d'activité natifs numériques ou numérisés produits et reçus par le producteur dans l'exercice de ses activités sont nommés et organisés en fonction d'un plan de classement établi par l'auteur ou/et le producteur. De cette pratique, il en résulte que les termes retenus lors du nommage du fichier (ou dossier), l'ordre dans lequel ils ont été cités et l'emplacement du dossier (ou fichier) au sein de l'architecture numérique, peuvent être qualifiés de données analysables et permettraient de mieux appréhender le contexte de production des documents d'activité. En effet, qu'il s'agisse d'une note préparatoire en vue d'une réunion du conseil scientifique, d'un article rédigé dans le cadre d'une future publication, de cours dactylographiés, d'un ordre de mission ou encore d'une demande de subvention, ces documents – qu'ils soient éliminables ou non à l'issue de leur Durée d'Utilité Administrative, voire non communicable – se définissent, sans exception, grâce à un ensemble d'éléments constitutifs. Ce contenu informatif, en d'autres termes le nom du fichier ou dossier, nous renseigne, d'une part, sur l'auteur, la date, l'objet, l'action menée ainsi que la typologie documentaire et, de l'autre, permet de décrire, d'identifier et d'attribuer un caractère de preuve à chaque document

²⁷ Documents dont le contenu peut comporter un lien hypertexte ou faire référence à une annexe qui n'est plus consultable, ou se trouve être une version N qui n'est pas celle auquel fait référence ledit document.

²⁸ Une définition des archives fluctuantes matériau a été énoncée dans le numéro 116 du bulletin *Archivistes !* de l'Association des Archivistes Français.

d'activité. Mais quel intérêt y a-t-il à mener une analyse autour du nommage et de l'agencement ?

Les termes sélectionnés, tels que les mots matières d'une notice bibliographique, dans le nommage d'un fichier ou d'un dossier ainsi que l'ordre dans lequel ils ont été notés ne seraient pas liés à un plan de classement. La présence de ces « mots-clés » est révélatrice du moyen de mise en application de l'une des activités du producteur (typologie documentaire) ainsi que de son degré d'importance (l'agencement des mots retenus). La question de l'emplacement du fichier ou du dossier au sein de l'arborescence joue également un rôle dans le degré d'importance attribuée à l'action (du point de vue du producteur/auteur).

Prenons pour exemple fictif, un dossier intitulé « Laboratoires » qui contiendrait deux fichiers nommés « Colloque_ParisBrest_Enquete_112015 » et « Enquete_Colloque_ParisBrest_112015 ». Dans le cas présent, quelle activité prédomine ? Est-ce la collaboration scientifique de deux unités de recherche (Paris et Brest) pour laquelle le colloque serait l'action ? Ou, serait-ce l'objet de l'étude retenu par les deux unités de recherche en tant qu'identité d'une nouvelle structure, ici Paris et Brest ? A partir de ces deux éléments de réflexion, trois activités, qui peuvent entrer en contradiction, sont identifiables : communication/valorisation, relation extérieure/partenariat, ou fonctionnement/axe de recherche. Par conséquent, l'ordre des descripteurs retenus et leur positionnement seraient une conséquence directe dans la compréhension de l'activité intellectuelle du producteur.

Pour conclure, bien trop rapidement, sur les conséquences et les applications du nommage, de l'arborescence et de la typologie documentaire, l'analyse des contenus informatifs et de l'architecture numérique permettraient d'identifier ou de reconstituer l'ordre organique²⁹ des activités d'un producteur et ce même en l'absence de données et d'information ou dans le cas de la non communicabilité des documents d'activité. A partir de ces différents constats, quels discours produiraient les archives du laboratoire ALEF si l'archiviste ou le chercheur(e) avait pour unique source une arborescence numérique ? Serait-il en mesure d'établir des pistes de réflexions sur l'évolution intellectuelle d'un producteur ? Quelles traces dites culturelles peuvent alors être relevées ?

²⁹ Constitution organique pensée ou effectuée par le producteur d'un ensemble de documents de toute nature produits et reçus dans l'exercice de ses activités.

Rétrospection

Que pouvons-nous déduire des différentes piste(s) de réflexion et hypothèses énoncées tout au long de ce texte ? Reprenons certains éléments discursifs. De mars 2012 à avril 2014, le laboratoire ALEF (Arts Littératures Échanges Frontières) de l'université Rennes 2 organise sous forme de séminaires différentes rencontres autour de l'œuvre et de l'*archive*³⁰. L'objectif de ses membres est de se réunir autour d'un objet d'étude commun afin d'étudier « les glissements entre les approches méthodologiques et théoriques particulières des disciplines qui le composent : arts plastiques, cinéma, danse, histoire de l'art, littérature, musique et théâtre³¹ ». En d'autres termes, l'impact de l'*archive* à travers le travail de l'artiste et du chercheur praticiens et théoriciens.

Le premier séminaire intitulé « de l'œuvre à l'archive : de l'archive à l'œuvre » porte essentiellement autour du devenir des documents et pièces d'archives au contact d'une production artistique. À l'issue de nombreuses et enrichissantes rencontres également consacrées à la question du statut et des usages des archives, les membres du laboratoire ALEF décident de programmer un deuxième séminaire interdisciplinaire dans la continuité du premier intitulé « Archive et création : entre ordre et désordre ». Ce deuxième programme traite principalement du classement archivistique de la *création* et de son impact aussi bien sur le travail de l'archiviste que chez le producteur (artiste, auteur, réalisateur, metteur en scène...). Cet article a tenté de dresser le portrait d'une initiative qui contribue à valoriser les archives publiques et privées tout en échangeant avec les participants et organisateurs qui s'interrogent sur l'usage et la perception des documents qu'ils produisent ou utilisent dans leurs disciplines respectives. Deux points ont alors pu être mis en évidence : le statut des archives des arts ainsi que leur intégrité et leur authenticité.

Le statut des documents et pièces d'archives produits et reçus dans le domaine des arts. Qu'elle soit altérée, créée, détournée, manipulée, réemployée, renouvelée, l'archive des arts serait un matériau malléable qui se différencie des archives des arts s'il est possible

³⁰ Je reprends ici le terme employé dans les documents produits par le laboratoire ALEF.

³¹ « Séminaire interdisciplinaire : Archives et création, entre ordre et désordre » in CELLAM. [En ligne]. <http://www.cellam.fr/wp-content/uploads/2013/10/Plaquette-s%C3%A9minaire-ALEF-2013-2014bis-1.pdf>

de lui appliquer deux actions nommées *ouverture* et *accession*³². Dès lors, l'archive des arts serait un document – au sens d'unité intellectuelle et non physique – qu'il conviendrait de définir comme un matériau brut façonné ou non dans le but de l'intégrer *naturellement* avec d'autres matériaux dans le cadre d'une composition artistique (ballet, ouvrage, œuvre audiovisuelle ou cinématographique, partition musicale, peinture, pièce de théâtre, sculpture, etc.) . Définis pour la plupart des chercheurs et artistes comme un outil de travail conceptuel ou artistique, les documents et pièces d'archives produits et reçus dans le domaine des arts ne pourraient pas être, selon eux, dénommés archives. L'argumentaire étant que l'*archive* des arts émane de la volonté du producteur et ne relève pas du quotidien d'une activité. Pourtant, il me semble que l'archive des arts pourrait être apparenté aux documents préparatoires et l'œuvre à un document acté puisque celle-ci :

- est produite dans l'exercice de l'activité du producteur – celle de l'artiste (réponse à une commande, participation à une exposition et réalisation d'œuvres, séjour en résidence d'auteur, animation d'un atelier de pratiques artistiques et culturelles),
- découle d'une action qui résulte de l'activité normale de ce même producteur (conception, réalisation et diffusion d'une œuvre).

L'authenticité et l'intégrité des archives produites et reçues dans le domaine des arts. Les archives des arts sont un ensemble de documents administratifs, pédagogiques et scientifiques dont la particularité est de contenir des archives définitives réemployées, des données de la recherche ainsi que des travaux d'enseignants et de professeurs – voire d'étudiants. Sur support papier, natives numériques ou numérisées, elles ont pour spécificité, d'être des archives fluctuantes : des documents collaboratifs– dont un certain nombre a pu être éliminé – de plusieurs auteurs qui peuvent ne pas être identifiables et dont le nommage ne comporte pas explicitement l'action, l'objet, la typologie ou la version. Enfin, l'agencement propre du producteur des documents et pièces d'archives produits et reçus dans le domaine des arts serait un reflet du processus intellectuel du producteur. De part l'ensemble de ces éléments, la lecture des métadonnées d'une architecture numérique des archives de la recherche du domaine des arts permettrait d'identifier ou de relever des traces dites (socio)culturelles. Dès lors, dans le cas où les documents d'activité ainsi que les articles d'un auteur, d'un artiste, d'un laboratoire de recherche ou bien d'une entreprise, seraient non

³² Pour plus de détails, consulter le numéro 115 d'*Archivistes !* de l'Association des Archivistes Français.

communicables ou manquants, les usagers pourraient alors rédiger une autre histoire administrative à travers l'absence et le manque de données et d'information.

Pour conclure, nous pourrions avancer que selon l'usage et la perception qu'il sera fait des documents et pièces d'archives produits et reçus dans l'exercice de l'activité du producteur, le terme permettant de les identifier peut s'en voir altéré. Pourtant, une constante demeure. Qu'il s'agisse d'archive(s), d'archives de la recherche, de documents d'activité, de documents administratifs ou bien de données de la recherche, tous ont un point commun : chacun d'eux contient des données ainsi que des informations sur l'activité historique du producteur. Qu'il soit produit ou reçu, un certificat administratif, un ordre de mission, une facture, un dossier de subvention ou encore un plan, tous portent des traces de la vie quotidienne du producteur. Si ces deux affirmations apparaissent comme une évidence, l'hypothèse de reconstituer un moment d'histoire uniquement à partir des instruments de recherche dressés par les archivistes l'est également, et ce même si les archives des arts ou de la recherche sont manquantes ou non communicables.